

Conseil de Laboratoire IREMAM
Lundi 9 décembre 2019, salle 219, 9h30

PRÉSENTS (14) :

- Bérengère CLEMENT
- Vincent GEISSER
- Richard JACQUEMOND
- Juliette HONVAULT
- Cédric PARIZOT
- Camille RHONE-QUER
- Mohamed BAKHOUCHE
- Kamel CHACHOUA
- Aurélia DUSSERRE
- Didier GUIGNARD
- Catherine MILLER
- Norig NEVEU (invitée)
- François SIINO (invité)
- Isabelle LENOIR (invitée)

EXCUSÉS :

- Julien LOISEAU
- Véronique LITAUDON
- Myriam CATUSSE
- Amandine IDASIAK
- Christelle VAYSSIÈRE
- Homa LESSAN-PEZECHKI
- Thomas PIERRET
- Nadjet ZOUGGAR
- Laurence DUFRESNE-AUBERTIN
- Véronique LITAUDON

Ordre du jour

- **Informations de la direction**
- **Demandes de soutien des candidats aux concours CNRS 2020**
- **Demandes d'association**
- **Questions diverses**

I. Informations de la direction

1. Conseil de laboratoire :

Catherine Miller, membre nommée au CL, annonce sa démission à compter du 1/1/2020. R. Jacquemond indique qu'il nommera à sa place Norig Neveu, responsable du pôle Histoire & Islamologie, qui était jusqu'ici « invitée » au CL.

2. Relations avec Sciences Po Aix.

R. Jacquemond a reçu Walter Bruyère-Ostells qui vient de succéder à Philippe Aldrin à la direction du CHERPA. W. B.-O. qui était accompagné de Marie-Laure Boursin, directrice administrative du CHERPA a indiqué que la fusion CHERPA-LAMES prendra effet au 1^{er} janvier 2021. La réunion a permis d'avancer sur le projet de convention IREMAM-Sc.Po, sur lequel il y a une complète convergence de vues entre les deux directions et qui pourra être prochainement transmis aux instances compétentes d'AMU et du CNRS pour être mis aux normes administratives et passer dans le circuit des signatures.

II. Demandes de soutien des candidats aux concours CNRS 2020

Le laboratoire a reçu 28 demandes de soutien, ce qui semble être un record (19 en 2018, 22 en 2019). Le principe d'un niveau unique de soutien validé l'an dernier est reconduit (on soutient ou non, pas de soutien « fort » ou « modéré »). Sur les 28 candidatures, 1 seule est écartée, pour 2 autres le soutien est accordé seulement sur une des sections demandées par le.la candidat.e. Les rapporteurs sont invités à contacter les candidats sur lesquels ils ont rapportés pour leur donner tous conseils utiles.

III. Demandes d'association

Les demandes d'association de Jacopo Falchetta, Géraldine Jenvrin et Antonin Plarier sont approuvées.

N. Neveu demande ce qu'il en est des demandes d'association d'Isabelle Grangaud et Matthieu Rey, qui ont tous deux quitté l'IREMAM pour une autre affectation. R. Jacquemond indique qu'il a déjà répondu par la négative à leur demande, le statut de chercheur associé étant maintenant réservé aux chercheurs sans poste statutaire (en début de carrière ou retraités) ou travaillant dans des universités (en particulier dans les pays arabes) peu ou pas dotées de structures de recherche. Une discussion s'engage sur l'attribution de ce statut. R. Jacquemond rappelle que cette restriction de l'accès à l'association a été validée par des CL antérieurs et qu'elle répond aux nouvelles exigences posées par AMU sur ce statut. Cela n'empêche naturellement pas tous les collègues qui le souhaitent de nouer toutes les collaborations qu'ils souhaitent avec leurs collègues de l'IREMAM. C. Miller rappelle que le CNRS refuse que les chercheurs en poste dans une unité de recherche puissent être associés à une autre.

IV. Budget et gestion

La discussion sur la préparation du budget 2021 est remise à plus tard, R. Jacquemond n'ayant pas reçu ou ayant reçu trop tardivement la synthèse de chaque pôle.

I. Lenoir, invitée pour la dernière partie de ce CL, fait état des difficultés auxquelles Chr. Miretti et elle sont confrontées dans la gestion au quotidien, difficultés aggravées par l'absence prolongée de Chr. Vayssière, et demande à chacun davantage de vigilance dans le respect des procédures, en particulier s'agissant des demandes de mission. R. Jacquemond remercie I. Lenoir pour son engagement quotidien au service de tous.

IV. Questions diverses

Dans le cadre de la préparation du colloque sur l'eau dans le monde iranien, C. Rhoné interroge le CL sur sa position quant à l'invitation de chercheurs iraniens. A l'issue de la discussion qui s'engage sur ce point, le CL valide le double principe de non-collaboration avec les institutions iraniennes tant que nos collègues détenus en Iran ne seront pas libérés et de poursuite de la collaboration avec les chercheurs et universitaires iraniens à titre individuel.

La séance est levée à 12h30.